

Le fer de lance



DÉPÔT DES DEMANDES SYNDICALES

Tableau tâche enseignante

Pondération des résultats

Mesures libérations enseignantes



DÉPÔT DE NOS DEMANDES SYNDICALES

Le 27 octobre 2022, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) accompagnée par 300 enseignantes et enseignants des syndicats affiliés déposait les demandes syndicales au gouvernement. Je laisse donc la parole à M. Daniel Gauthier, vice-président aux relations de travail de la FAE et responsable de la négociation nationale:

VISER TOUJOURS PLUS HAUT

«La priorité des priorités, ça doit rester l'éducation, ça doit rester l'éducation¹.»



Le premier ministre, monsieur François Legault, lors de son discours de victoire électorale du 3 octobre 2022, ne pouvait viser plus juste en affirmant clairement et simplement ce qu'une vaste majorité d'entre nous savait déjà: «l'avenir, c'est nos enfants²».

Il déclarait du même souffle que ce qui avait permis au petit gars de Sainte-Anne-de-Bellevue d'en arriver à devenir premier ministre était ses parents et l'éducation qu'il avait reçue.

Il est incontestable que l'avenir de nos enfants passe par l'éducation et c'est la raison pour laquelle cette dernière ne doit pas être une simple préoccupation. En fait, il est essentiel que l'éducation, «la priorité des priorités» devienne un véritable projet de société.

Le Québec vit actuellement une crise de pénurie de main-d'œuvre sans précédent. Le secteur de l'éducation n'y échappe pas de telle sorte qu'un nombre important d'élèves débute l'année scolaire sans enseignante ou enseignant. Pour pallier, on a recours à des personnes non légalement qualifiées. Parallèlement, des enseignantes et enseignants en début de carrière et d'autres plus anciens désertent la profession, toutes et tous pour les mêmes raisons: la charge de travail est trop lourde et ils n'en peuvent plus.

Il est grand temps de traiter l'éducation comme étant l'investissement le plus important que fait une société pour son avenir. Le renouvellement du contrat de travail des enseignantes et enseignants représente LA véritable opportunité de donner au système public d'éducation les moyens de ses ambitions.

Monsieur Legault déclarait, à juste titre d'ailleurs: «On a le devoir de permettre à chaque enfant au Québec d'aller au bout de son potentiel³». Pour y arriver, il faut donner aux enseignantes et enseignants les conditions de travail et d'exercice qui leur permettront d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage pour répondre à leurs besoins.

Il faut viser toujours plus haut pour l'école publique, pour le bien de celles et ceux qui y travaillent et qui y apprennent, ainsi que pour l'ensemble de la société.

Il est urgent de pleinement reconnaître celles et ceux qui enseignent à nos enfants. L'avenir du Québec en dépend. Visons toujours plus haut!

Vice-président aux relations du travail à la FAE,
Daniel Gauthier

-
1. François LEGAULT, discours, Québec, 3 octobre 2022.
 2. id.
 3. id.

Texte tiré du cahier de demandes syndicales en vue du renouvellement de l'entente E6.

La négociation ne doit pas être l'occasion d'arriver à en faire plus avec moins.

Pour en savoir plus sur [la négociation nationale](#)

MOT DU PRÉSIDENT _____	2
CALENDRIER _____	4
ÊTES-VOUS SYNDICALEMENT BRANCHÉ? _____	4
VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ? _____	4
ASSURANCES BENEVA _____	4
SOIRÉE D'INFORMATION SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES _____	5
BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE _____	5
PONDÉRATION DES RÉSULTATS _____	6
HORAIRE DES ÉPREUVES UNIQUES ET OBLIGATOIRES _____	6
STATIONNEMENTS ET ACCÈS GLACÉS _____	7
RÈGLES BUDGÉTAIRES: LIBÉRATIONS ENSEIGNANTES _____	7
LA GRANDE RÉDACTION _____	8
CONCOURS HÉROS _____	9
DÉPÔT SYNDICAL EN IMAGES _____	10
MISES EN APPLICATION DE LA NOUVELLE TÂCHE ENSEIGNANTE _____	11
PROFS EN NÉGO _____	12



LE FER DE LANCE Volume 25 n° 2 Décembre 2022

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075
www.sregionlaval.ca • reception@sregionlaval.ca

RÉDACTION André Arsenault, Pierre Morin, Julie Bossé,
Guylaine Martel, Sylvain Leblanc et Daphné Jean-Baptiste

COLLABORATION Eve-Emmanuelle Rivard

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Eve-Emmanuelle Rivard

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8:00 à 17:00
Vendredi : de 8:15 à 12:00 et de 13:15 à 15:30

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
Assemblée des personnes déléguées	13 décembre 2022	16 h 30	Château Royal
Soirée d'information sur les règles budgétaires	19 janvier 2023	18 h	Visioconférence

ÊTES-VOUS SYNDICALEMENT BRANCHÉ?



Pour être au fait de toutes les actualités et informations syndicales, assurez-vous d'avoir transmis votre adresse courriel personnelle au secrétariat du SERL à l'adresse suivante: reception@sregionlaval.ca.

Veuillez noter que l'adresse courriel fournie par le Centre de services scolaire de Laval (Css Laval) ne peut être utilisée à cette fin.

De plus, en vous inscrivant à la liste d'envoi, vous contribuez à préserver les ressources en faisant un geste concret pour la planète.

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ?



La convention collective prévoit, à la clause 5-1.01.04, qu'une enseignante ou un enseignant est tenu d'informer, par écrit, le centre de services scolaire de tout changement de domicile.

Il serait important d'en informer aussi le syndicat.

Par téléphone :
450 978-1513

Par télécopieur :
450 978-7075

Par courriel :
reception@sregionlaval.ca

ASSURANCES BENEVA

Le lien suivant vous permettra de consulter le sommaire des protections en vigueur le 1^{er} janvier 2023 de notre contrat d'assurances collectives.

https://www.beneva.ca/sites/beneva/files/2022-11/P3022_sommaire-protections-2023-01.pdf

Ce document est un résumé des protections du régime d'assurance collective offert par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Il a été conçu pour faciliter vos choix lors de l'adhésion et comporte les éléments les plus fréquemment consultés par les personnes assurées. Pour une description complète du régime et pour connaître les exclusions et réductions applicables, vous devez consulter le contrat disponible sur le site Internet de Beneva à [beneva.ca](https://www.beneva.ca) ou dans votre Espace client.

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES EN VISIOCONFÉRENCE

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) invite tous les membres intéressés, toutes les personnes déléguées ainsi que les membres du CPE et du comité-école EHDAÀ à une soirée d'information qui portera sur les règles budgétaires.

Cette soirée, à l'attention des enseignantes et des enseignants, aura lieu le jeudi 19 janvier 2023, de 18 h à 20 h, en visioconférence.

Cette rencontre est une occasion de venir approfondir vos connaissances sur les règles budgétaires qui ont un impact sur votre vie en classe.

Pour participer, veuillez [vous inscrire ICI](#):

https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZEpfuuqrjIjHdNdwhpOXPFzxji_dBu9xF



Bourse jeune raccrocheuse

10e édition

Chaque année, nous remettons la bourse Jeune raccrocheuse pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes poursuivant leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. En remettant ces bourses, nous voulons aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme. La scolarisation des mères est le meilleur moyen de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.

Bourses

3 bourses de 2 000 \$

Date limite

La prochaine période d'inscription débutera en février 2023.

Critères d'admissibilité

Être âgée de 18 à 35 ans.

Être domiciliée au Québec.

Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an.

Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires.

Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille.

Avoir repris les études au cours de l'année 2021-2022 et être inscrite pour l'année 2022-2023, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

<https://www.lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse>



PONDÉRATION DES RÉSULTATS

Le ministère de l'Éducation revient avec une formule déjà connue d'avant la pandémie pour l'année scolaire 2022-2023. En effet, cette année sera ponctuée de trois bulletins. Considérant les retards qui ont pu être accumulés par les élèves, notamment pendant la pandémie, les *résultats aux épreuves ont été revus, laissant plus de latitude aux enseignantes et enseignants afin de faire progresser les élèves tout au long de leur année scolaire.

1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin
20%	20%	60%

Ajustements paru dans un décret ministériel 1055 2022 du 15 juin 2022 de la « [Gazette officielle du Québec](#) » le 22 juin 2022:



*Les épreuves obligatoires de la 4^e année et de la 6^e année du primaire, ainsi que celles de la 2^e secondaire, compteront pour 10% de la note finale, plutôt que le 20% prévu à l'origine.

Les épreuves de sanction de 4^e et 5^e secondaire compteront pour 20% plutôt que le 50% prévu à l'origine.

Pour toutes questions, contactez Pierre Morin au 450 978-1513.

HORAIRE DES ÉPREUVES UNIQUES ET OBLIGATOIRES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION 2022-2023

Le 20 octobre 2022, le ministère de l'Éducation publiait les informations relatives aux sessions d'examens de décembre 2022, janvier 2023, mai-juin 2023 et juillet-août 2023 auprès des organismes scolaires.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est à noter que l'épreuve obligatoire de mathématique de la 6^e année ne durera que trois jours et que les épreuves obligatoires d'anglais et de français langue d'enseignement du primaire sont également écourtées d'une journée.

Autre fait à noter comportant une nouveauté, l'épreuve d'histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire sera une *épreuve ministérielle unique à partir de cette année. Cette dernière épreuve devra être administrée le 19 juin 2023 considérant les enjeux à la passation, correction et traitement des résultats.

Pour connaître toutes les dates concernant les horaires des sessions d'examens, veuillez consulter ce lien:

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/evaluation-des-apprentissages-et-epreuves-ministerielles/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/>

Liens Internet concernant les documents d'informations sur les épreuves:

<http://www.education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/evaluation-des-apprentissages-et-epreuves-ministerielles/documents-dinformation-sur-les-epreuves/>

*Note : À une épreuve obligatoire, le résultat final qu'obtiendra l'élève sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Les épreuves uniques sont des épreuves sommatives qui servent à l'évaluation des apprentissages dans les matières obligatoires pour la sanction des études.

Dans le doute, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau du syndicat au 450 978-1513.

STATIONNEMENTS ET ACCÈS GLACÉS: QUOI FAIRE?

Le stationnement et les accès de votre établissement scolaire ressemblent à la patinoire du Centre de la nature? Vous êtes exaspérés de devoir vous déplacer en risquant à tout moment de vous rompre le cou? L'entretien déficient rend les voies d'accès dangereuses et transforme en défi sportif votre arrivée au travail? Plutôt que de pester intérieurement en pensant qu'il s'agit là d'une fatalité, nous vous conseillons de dénoncer rapidement la situation à la direction de votre établissement. C'est à cette dernière que revient la responsabilité d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Service des ressources matérielles pour assurer le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le terrain de l'école ou du centre.

Prévention des accidents : une obligation pour l'employeur

Savez-vous que votre employeur a des obligations légales? En effet, l'article 2087 du Code civil du Québec (C.c.Q.) force les employeurs « à prendre les mesures appropriées à la nature du travail, en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité du salarié ». Ce même principe est repris par la Loi sur la santé et sécurité au travail (L.S.S.T.) qui stipule que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ». Comme employeur, le Centre de services scolaire de Laval (CSSL) a donc une obligation légale de rendre les accès et les aires extérieures sans danger.

Ma direction ne fait rien malgré nos plaintes... Que faire?

Ne restez surtout pas les bras croisés. Dans le cas où, malgré vos signalements et vos plaintes à la direction, aucun correctif n'aurait été apporté, nous vous invitons à communiquer avec Daphné Jean-Baptiste, responsable au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) du dossier de la santé et sécurité au travail au 450 978-1513. Le syndicat entreprendra les démarches nécessaires à la situation.



RÈGLES BUDGÉTAIRES 2022-2023: LIBÉRATIONS

Mesure 15320 — Libération des enseignants

ÉLÉMENTS VISÉS

La mesure vise la poursuite de la mise en oeuvre des actions pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par la libération ponctuelle des enseignants, notamment pour le suivi des plans d'intervention.

L'effectif scolaire considéré est celui du préscolaire, du primaire et du secondaire intégré en classe ordinaire et ayant un plan d'intervention déclaré au 30 septembre de l'année scolaire précédente.

Regroupement de mesures 15370 — Mesures liées aux conditions de travail

Mesure 15374 Libération des enseignants (FAE, lettre hors convention du 22 juin 2016).

Cette allocation ne doit, en aucune façon, permettre l'ajout de personnel permanent au Centre de services scolaire;

Mesure 15375 (Annexe LII) Libération ponctuelle des enseignants (FAE annexe LII).

L'enveloppe peut être utilisée pour **les enseignants des classes spécialisées**. Cette allocation ne doit, en aucune façon, permettre l'ajout de personnel permanent au Centre de services scolaire;

Pour tous les détails, suivez le lien ci-dessous:

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/regles-budgetaires-commissions-scolaires/>

À noter que le SERL offrira une formation sur les règles budgétaires en janvier 2023. Suivez les activités de formation sur notre page Web www.sregionlaval.ca.

HÉROS: PARTICIPEZ AUX CONCOURS ANNUELS!

Le concours **héros** pour tous les secteurs ainsi que La grande rédaction pour les 4^e et 5^e secondaires sont de retour cette année sur le thème:

Je parle, tu parles, on s'entend.

La grande rédaction

Inscription: du 12 septembre 2022 au 6 avril 2023.



héros

La grande
rédaction



*Je parle, tu parles,
on s'entend.*

Date butoir pour participer :

6 avril 2023



La grande rédaction du mouvement **héros** s'adresse aux enseignantes et enseignants d'élèves de 4^e ou 5^e secondaire ou inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi ou de l'éducation des adultes. Les élèves doivent rédiger une lettre d'opinion d'un maximum de 600 mots, en lien avec le thème *Je parle, tu parles, on s'entend.*

Critères de sélection de La grande rédaction:

- Respect du thème;
- Prise de position claire;
- Pertinence et variété des arguments;
- Preuves à l'appui (avis d'experts, statistiques, exemples, faits, témoignages, etc.);
- Respect de la structure d'un texte argumentatif;
- Traitement du sujet;
- Profondeur de la réflexion menée;
- Qualité du vocabulaire utilisé;
- Maîtrise des règles liées à la syntaxe, à la ponctuation et à l'orthographe;
- Respect de la longueur du texte (de 400 à 600 mots maximum).

Les projets gagnants sont sélectionnés parmi tous ceux reçus au plus tard le 6 avril 2023. Le nom des personnes lauréates sera dévoilé en mai 2023. La liste des projets primés sera affichée sur la page Facebook de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Prix de La grande rédaction:

Les élèves gagnants seront choisis par un jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Ils pourraient gagner l'un des prix offerts dont:

- Un stage de deux jours au quotidien La Presse et la publication de leur lettre dans la section Débats;
- La publication de leur lettre dans Le Devoir et un abonnement annuel;
- La publication de leur lettre dans le Journal Métro;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

[Formulaire d'inscription au concours La grande rédaction du mouvement héros](#)

HÉROS: PARTICIPEZ AUX CONCOURS ANNUELS!

Concours héros

Inscription: du 12 septembre 2022 au 6 avril 2023.

Le concours s'adresse à **toutes les enseignantes et tous les enseignants** qui sont invités à soumettre un projet réalisé avec leurs élèves en lien avec le thème Je parle, tu parles, on s'entend.



En inscrivant votre projet en ligne, vous pourriez gagner l'un des nombreux prix pour votre classe ou votre établissement. Aussi, en soumettant votre projet au concours, il fait automatiquement l'objet d'une certification.

Critères de sélection:

- Résonnance de l'action dans le milieu scolaire;
- Respect des valeurs **héros**;
- Originalité de l'action ou du projet;
- Pérennité de l'action ou du projet au-delà du cadre du concours;
- Qualité de la langue.

Prix du concours:

- Participation individuelle: prix de 75 \$;
- Participation classe: prix de 200 \$;
- Participation du concours établissement : prix de 300 \$;
- Des bannières seront remises aux classes et aux établissements gagnants;
- Tous les projets inscrits recevront la certification **héros**.

Catégories:

Participation individuelle: un élève ou un petit groupe d'élèves soumet un projet en lien avec le thème du concours.

Participation classe: une classe ou des classes entières réalisent un projet collectif relatif au thème du concours. Pour la participation classe, les projets seront sous-divisés à nouveau dans les catégories suivantes :

Préscolaire (incluant accueil et EHDAA), primaire 1-2, primaire 3-4, primaire 5-6, primaire EHDAA, primaire accueil, secondaire 1-2, secondaire 3-4-5, secondaire EHDAA, secondaire accueil, EDA et FP.

Participation établissement: participation d'une grande majorité des élèves de l'établissement à un projet collectif sur le thème du concours.

[Formulaire d'inscription au concours héros annuel](#)

DÉPÔT SYNDICAL EN IMAGES!

2



MISES EN APPLICATION DE LA NOUVELLE TÂCHE ENSEIGNANTE

TÂCHE ENSEIGNANTE

TÉ (Tâche éducative)	ATP (Autres tâches professionnelles)
➤ Cours et leçons (Dispenser les cours, évaluer) • 8-2.01.1 ➤ Surveillance • 8-2.01.7 ➤ Récupération • 8-6.01. b ➤ Encadrement • 8-6.01. a ➤ Activités étudiantes (Superviser, organiser et y participer) • 8-2.01. ➤ Communiquer avec les élèves (visioconférence, téléphone, courriels)	➤ Préparer les cours • 8-2.01.1 ➤ Collaborer avec les autres professionnels pour servir les besoins individuels de l'élève • 8-2.01.2 ➤ Organiser des stages ➤ Superviser un(e) stagiaire ➤ Surveillance de l'accueil et des déplacements • 8-6.01 c) ➤ Évaluer, corriger, faire rapport • 8-2.01.6 ➤ Accompagner, aider un nouveau collègue ➤ Communiquer avec les parents (visioconférence, téléphone, courriels) ➤ Participer aux réunions en relation avec son travail (9-2.01.9) ➤ S'acquitter d'autres fonctions qui peuvent normalement être attribuées à du personnel enseignant (8-2.01.10)
	TP (Travail personnel)
	➤ C'est l'enseignant qui détermine le travail personnel à accomplir parmi celui visé à la fonction générale. ➤ Le temps de travail personnel comprend le temps requis pour les rencontres collectives et pour les 3 premières réunions avec les parents.

**Vous pouvez retrouver les guides pratiques 2022-2023
sur la tâche sur notre site Internet:**

<https://sregionlaval.ca/semaine-reguliere-de-travail-tache/>

Notre site Internet, une mine d'or d'informations:

www.sregionlaval.ca

www.facebook.com/sregionlaval

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

450 978-1513

Heures d'ouverture | lundi au jeudi | 8:00 - 17:00

| vendredi 8:15 - 12:00 | 13:15 - 15:30

LES PROFS EN NÉGO

Tout savoir sur la négociation de l'entente nationale des enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

La négociation de l'entente nationale de la convention collective est un temps fort de la vie syndicale. Les membres, enseignantes et enseignants, se mobilisent pour améliorer leurs conditions de travail et tenter de régler des problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien dans l'exercice de leur profession.

Plus de détails SUR LE SITE INTERNET DU SERL:

https://sregionlaval.ca/negociation_nationale/

